

DEC212655INS2I

Décision portant nomination de M. Gérald DHERBOMEZ aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I);

DECIDE:

Article 1er

M. Gérald DHERBOMEZ, Ingénieur de recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022.

Sa mission a pour objet la valorisation des plateformes de recherche de l'INS2I.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérald DHERBOMEZ demeure affecté à l'UMR9189 - Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRIStAL) - Villeneuve d'Ascq.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022, M. Gérald DHERBOMEZ, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Hauts-de-France.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25/08/2021 Pour le président-directeur général et par délégation Le Directeur Général Délégué à la Science Alain SCHUHL

CNRS

3 rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16 T. 01 44 96 40 00

